

AVIS AU PUBLIC

Projet d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage
par la commune de Chambly

Par arrêté préfectoral du 24 février 2014, sont prescrites, du mardi 22 avril 2014 au jeudi 22 mai 2014 inclus, sur le territoire de la commune de Chambly, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires au projet d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E14000027/80 du 17 février 2014 du tribunal administratif d'Amiens, M. Philippe LEGLEYE, ingénieur en BTP en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairie de Chambly aux dates et heures suivantes :

- le mardi 22 avril 2014 de 14 H à 17 H
- le mardi 6 mai 2014 de 9 H à 12 H
- le samedi 17 mai 2014 de 9 H à 12 H
- le jeudi 22 mai 2014 de 14 H à 17 H.

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

M. Patrice LAINE, capitaine de police en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 31 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Chambly (lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h) et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 45).

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Chambly, à la sous-préfecture de Senlis et à la préfecture de l'Oise pendant un an.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Directeur par intérim



Sandrine GIRAULT